

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire.

**L'audience aura lieu le mercredi 6 décembre 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00374 à D08-01-17/B-00376
Propriétaire(s) : Arterra Homes Inc.
Emplacement : 31, rue Simcoe, (134 et 136), avenue Evelyn
Quartier : 17 – Capitale
Description officielle : lots 136 et 137, plan enr. 110574
Zonage : R3P
Règlements de zonage : 2008-250 et 2017-245

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue de créer des titres fonciers distincts pour chacune des parcelles nouvellement créées. La maison isolée de deux étages et le garage existants seront démolis. Il est projeté de construire une nouvelle maison jumelée de trois étages sur deux des parcelles nouvellement créées donnant sur l'avenue Evelyn et une nouvelle maison isolée de deux étages sur la troisième parcelle nouvellement créée donnant sur la rue Simcoe.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire joint aux demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00374	7,56 m	23,30 m (irrégulière)	174,4 m ²	1	(136), avenue Evelyn
B-00375	7,56 m	22,30 m (irrégulière)	167,2 m ²	2	(134), avenue Evelyn
B-00376	13,86 m	20,98 m (irrégulière)	288,6 m ²	3 et 4	31, rue Simcoe

L'approbation des demandes aura comme effet de créer trois parcelles distinctes. L'aménagement proposé ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00304, D08-02-17/A-00310 et D08-02-17/A-00311) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.